



# Communiqué de presse

## Descriptif du programme de rachat d'actions

### • Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions

**Paris, le 31 mai 2018** : Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par MRM (cotée sur Euronext segment C - code ISIN FRO000060196), société foncière spécialisée dans l'immobilier de commerces. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale de ce jour. L'avis préalable a été publié au BALO du 25 avril 2018 (et l'avis de convocation a été publié au BALO du 16 mai 2018).

#### Programme de rachat :

- **Titres concernés** : actions ordinaires MRM
- **Pourcentage maximum du capital dont le rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale** : 4 366 781 actions, soit 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée Générale.
- **Montant maximal autorisé** : Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 13 100 344 €.
- **Nombre de titres du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement et répartition par objectif** : Au 30 mai 2018, l'émetteur détenait 43 537 actions MRM, représentant 0,1 % du capital de la Société, affectées aux objectifs suivants :

Objectifs	Actions
Intervention sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	39 977
Conservation des actions achetées et remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	3 560
Couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions	-
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur	-
Annulation éventuelle des actions	-

- **Prix d'achat unitaire maximum** : 3 €.
- **Objectifs du programme de rachat** :
  - Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2017 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

Les objectifs présentés ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui serait fonction des besoins et opportunités.

Ces achats d'actions pourront être effectués par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

- **Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné** : Invest Securities.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2018, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la Société, et est disponible sur les sites Internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et de MRM [www.mrminvest.com](http://www.mrminvest.com). Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.

**Contact :**

Marine PATTIN

Tel : 01.58.44.70.00

[mpattin@mrminvest.com](mailto:mpattin@mrminvest.com)